

Menton, le 31/10/2020

Tempête Alex Bulletin d'information n°2

1. Coordination des services de l'État

- Le Préfet nommé pour la reconstruction des vallées, Monsieur Xavier PELLETIER a pris ses fonctions le 20 octobre dernier.
- Je l'ai accompagné à Tende le 20/10/2020, puis à Breil-sur-Roya le 23/10/2020. Nous avons également rencontré Monsieur Jean-Claude GUIBAL, en sa qualité de Président de la CARF le 23/10/2020.
- Depuis le 02/10/2020, **79 réunions du centre de coordination opérationnel (COD)** ont été organisées par la préfecture des Alpes-Maritimes. La cadence est maintenant d'une par jour.
- Par ailleurs, le Préfet PELLETIER a institué une **réunion hebdomadaire avec l'ensemble des maires** pour leur permettre de faire remonter les difficultés qu'ils rencontrent et faire un point avec les différents services de la préfecture, du département et des entreprises intervenant dans la reconstruction des vallées.
- **Des réunions thématiques** sur des sujets importants tels que les assurances sont également organisées par la Préfecture des Alpes-Maritimes. L'objectif est de soutenir au maximum les élus et de répondre à leurs besoins immédiats.
- J'ai demandé à ce qu'une réunion sur le **thème de l'agriculture** soit organisée par la préfecture des Alpes-Maritimes dans les prochains jours afin de faire un point avec les chambres consulaires sur la situation de nos éleveurs et agriculteurs.
- **Mission de dotation de la solidarité** : Cette mission initiée dans les Alpes-Maritimes depuis le début de la semaine dernière est chargée d'évaluer les dégâts et d'estimer les subventions qui seront allouées par l'État. De nombreuses réunions avec les services et des visites de terrains avec les élus se sont déroulées dans ce cadre.

2. Actions des services de la CARF sur le terrain

Depuis le passage de la Tempête Alex, les services de la CARF apportent leur aide aux habitants dans tous les domaines de leurs compétences : **eau, GEMAPI, assainissement, déchets, transports interurbains.**

Pour toutes informations concernant ces domaines vous pouvez consulter le site de la CARF : <https://www.riviera-francaise.fr/les-actualites?limit=7&start=7>, qui est mis à jour régulièrement.

Au total, **près de 180 agents de l'intercommunalité**, des communes et délégataires sont mobilisés pour assurer :

- Le suivi des actions au poste de commandement de 7h30 à 22h.
- Un standard téléphonique dédié joignable du lundi au vendredi au **04 92 41 80 30**.
- La réception des dons et l'acheminement des marchandises.

- L'accueil, l'orientation et le **relogement des 41 sinistrés** par les CCAS de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil.
- **L'hébergement et des frais de repas pour 22 familles sinistrées.**
- Le nettoyage des communes aux côtés des agents municipaux et des bénévoles.
- Un **soutien logistique** aux communes en fonction de leurs besoins.
- Les **travaux d'urgence** pour le rétablissement de l'eau potable et sanitaire.
- Les **chantiers de sécurisation** et renforcement des berges avec le SMIAGE.
- La **collecte et l'évacuation des déchets.**
- Des liaisons en bus entre les communes et hameaux isolés.

3. Train

- La liaison pour les passagers entre Limone et St Dalmas est effective depuis le 24/10/2020 avec une double rotation le matin et l'après-midi.
- Sur la partie fret la situation devrait évoluer favorablement dans les prochains jours.
- Sur la partie Sud : en matière de transport de voyageurs, un matériel plus capacitaire est prévu à partir du 02/11/2020.
- La SNCF a annoncé que les travaux à St Dalmas sur le pont et le tunnel devraient durer 4 semaines à partir du 26/10/2020. L'ouvrage est sous surveillance il est suivi attentivement par la SNCF compte tenu des prévisions météo annoncées.

4. Dons

Depuis le 15/10/2020, la CARF a mis en place une plateforme pour les dons financiers. Vous pouvez les adresser par :

- **Virement** : à "Trésorerie de Menton Municipale" (Banque de France) - IBAN FR 58 3000 1005 96 C060000000055 / BIC BDFEFRPPCCT – Merci d'indiquer l'intitulé suivant : « Tempête Alex – Roya ».
- **Chèque** : à l'ordre du "Trésor Public" à déposer ou à envoyer au CCAS de Menton, 4 Promenade du Maréchal Leclerc de Hautecloque – 06500 MENTON. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 & de 13h30 à 17h. Merci d'indiquer au dos du chèque « Tempête Alex – Roya ».
- **Espèces** : à déposer directement, dans une enveloppe au CCAS de Menton pendant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 & de 13h30 à 17h. Merci de joindre votre nom, prénom et adresse à l'intérieur (informations nécessaires à l'envoi du Cerfa*) et d'indiquer sur l'enveloppe « Tempête Alex – Roya ».



5. Permanences du Pôle emploi

Pôle emploi se mobilise pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi des vallées sinistrées.

Pour toute information concernant l'indemnisation, l'inscription à pôle emploi, l'emploi, la formation, ou les services en ligne, des conseillers Pôle emploi reçoivent à la Maison d'accueil des sinistrés. Pour les sinistrés de la Roya : à Breil-sur-Roya à : Ca d'Breï- 7, Place Briançon : **Judi 29 octobre et Lundi 2 novembre de 10h00 à 16H00.**

Pôle emploi a également pris des mesures exceptionnelles pour soutenir et rassurer les demandeurs d'emploi :

- **Actualisation automatique de 513 demandeurs d'emploi** des communes sinistrées pour garantir la continuité de paiement de leurs allocations.
- **Absence de sanction pour les demandeurs d'emploi absents à un rendez-vous** fixé par Pôle emploi sera appliquée pour les vallées sinistrées.

6. Aide d'Action logement

ActionLogement 

Locataires ou propriétaires, touchés par les intempéries dans une des communes sinistrées, vous pouvez bénéficier :

- D'un accompagnement personnalisé ;
- Des aides financières : jusqu'à 10 000 € par ménage ;
- Des solutions de relogement temporaires ou durables.

Pour contacter les équipes d'Action logement :

- Par mail : solidaritepaca.als@actionlogement.fr
- Par téléphone : **06 15 95 54 71** ou au : **06 15 78 62 24**

7. Solidarités des acteurs institutionnels



Les acteurs institutionnels, au niveau national, régional et départemental, se sont mobilisés avec la mise en place de plusieurs fonds d'urgence, d'un **montant cumulé de 6,4 millions d'euros** pour soutenir les entreprises sinistrées.

Lors de la première réunion de ce comité d'attribution le 22/10/2020, 22 dossiers ont été présentés, permettant l'attribution de plus de 105 000 € au titre des dommages matériels. Le comité se réunira autant que de besoin.


Pour bénéficier des aides, les entreprises doivent remplir un Dossier Unique en ligne sur l'ensemble des sites des partenaires du fonds en fournissant les pièces justificatives pour valider la demande.

→ **Pour la CCI Nice Côte d'Azur**, le site est le suivant : <https://www.cote-azur.cci.fr/tempete-alex-creation-de-fondsexceptionnels-de-solidarite-a-hauteur-de-64-millions-deuros/>

L'entreprise pourra solliciter l'aide d'un conseiller pour remplir son dossier en appelant le N° Unique dédié **04.93.13.75.73** ou en envoyant un mail à alloCCI@cote-azur.cci.fr

→ **Pour la CMAR**, téléchargement des dossiers sur le site : www.cmar-paca.fr
Accompagnement au montage des dossiers par un technicien en appelant le **04 93 14 24 63** ou par mail à l'adresse : assistance06@cmar-paca.fr

Au plus près des institutions, des élus et des habitants de la Roya, je m'engage à vous communiquer régulièrement les éléments d'information en ma possession.



Alexandra VALETTA-ARDISSON